



**DELIBÉRATIONS N°125**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 septembre 2023**

**DEL 2023.09.13/125**

Le **mercredi 13 septembre 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

**Thème :**

**FINANCES**

**Objet :**

**SPL ESHD - Rapport  
des élus à leur  
collectivité pour  
l'année 2022**

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSEZ, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, René MICHEL, Christian FERRUS, Hervé BOULAIS, Corinne FAURE-BRAC, Sandrine CORDIER, Maud GADÉ, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Renaud PONS, Stéphane SIMOND, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

**Convocation :**

**Date:** 06/09/2023

**Affichage:** 06/09/2023

**Étaient représentés :**

Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Arnaud MURGIA  
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL  
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS  
Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 27

**Nombre de  
suffrages**

**exprimés :** 26

**Absents excusés :**

Marie SOUBRANE

**Absent :**

Catherine VALDENNAIRE

**Secrétaire de séance :**

Émilie GENOUX DESMOULINS

**AR Prefecture**

005-210500237-20230913-2023\_09\_125-DE

Reçu le 19/09/2023

Publié le 19/09/2023

**Rapporteur :** Jean-Marc CHIAPPONI

- VU** l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n°2015.12.16/222 du 16 décembre 2015 attribuant le contrat concessif du service public de l'eau potable à la SPL ESHD ;
- CONSIDERANT** l'obligation pour le conseil municipal de se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an par ses représentants au conseil d'administration de la SPL ESHD ;
- CONSIDERANT** le rapport proposé pour l'année 2022, joint à la présente délibération ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Finances et Affaires générales » réunie le 11/09/2023 ;

**AR Prefecture**

005-210500237-20230913-2023\_09\_125-DE

Reçu le 19/09/2023

Publié le 19/09/2023

Ceci expose,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE**

- D'approuver le rapport écrit constituant, pour l'année 2022, le compte rendu annuel de l'activité de la SPL ESHD, par les élus, à leur collectivité ;
- De donner quitus aux représentants de la Ville pour l'année 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2023.09.13/125

PUBLIÉE LE : **19 SEP. 2023**

Le Maire

Arnaud MURGIA



**AR Prefecture**

005-210500237-20230913-2023\_09\_125-DE  
Reçu le 19/09/2023  
Publié le 19/09/2023

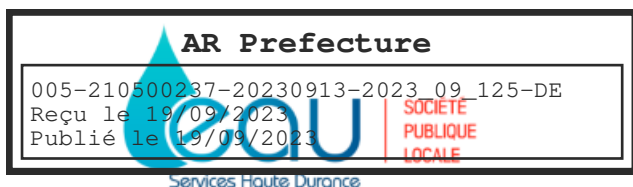


**2022**

**Rapport annuel des représentants des collectivités territoriales à l'assemblée délibérante**

## Table des matières

Rappel du contexte.....	3
<b>I. Fiche récapitulative de présentation de la société.....</b>	<b>4</b>
<b>II. Activités de l'Epl .....</b>	<b>5</b>
a. Présentation générale .....	5
b. Principales activités et opérations de l'année écoulée .....	7
c. Perspectives de développement .....	8
<b>III. Situation financière de l'Epl.....</b>	<b>10</b>
a. Bilan financier et économique .....	10
b. Chiffre d'affaires par activité.....	11
c. Prévisions financières pour l'année 2023.....	11
<b>IV. Evolutions statutaires.....</b>	<b>12</b>
a. Modification de l'objet social.....	12
b. Evolution de l'actionnariat.....	12
c. Autres modifications statutaires .....	13
<b>V. Relations contractuelles et financières entre la Spl et la collectivité .....</b>	<b>15</b>
a. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire .....	15
b. Garanties d'emprunts de la collectivité .....	16
c. Avances en compte courant de la collectivité.....	16
d. Aides .....	16
e. Le cas échéant : dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité .....	16
<b>VI. Contrôles et gestion des risques.....</b>	<b>17</b>
a. Principaux risques et incertitudes .....	17
b. Contrôles externes .....	19
<b>VII. Bilan de la gouvernance de l'Epl .....</b>	<b>20</b>
a. Actionnariat .....	20
b. Les dirigeants .....	21
_____ Les 16 administrateurs .....	21
_____ Les 5 représentants à l'assemblée spéciale.....	21
_____ Les 2 censeurs au conseil d'administration .....	21
_____ Les 9 représentants à l'assemblée générale.....	22
_____ Organisation de la gouvernance.....	22
c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux .....	22
d. Bilan de la gouvernance.....	22
_____ Réunions du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale : .....	22
_____ Participation des représentants .....	23
e. Synthèse des positions des représentants .....	24
f. Contrôle analogue .....	25



## RAPPORT DES ADMINISTRATEURS DE LA SPL EAU SERVICE HAUTE DURANCE AU SEIN DE LA VILLE DE BRIANÇON

Année 2022

### Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-5<sup>1</sup> du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration ou à l'assemblée spéciale de la SPL Eau Services Haute Durance présentent un rapport écrit devant l'assemblée délibérante de la ville de Briançon

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la société publique locale Eau Services Haute Durance agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité actionnaire

Dans le respect de ces dispositions le présent rapport est destiné à être **transmis aux collectivités actionnaires pour délibération**.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la Spl Eau Services Haute Durance tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

---

<sup>1</sup> L'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle :  
"Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".

## I. Fiche récapitulative de présentation de la société

Informations générales au 31/12/2022	
Dénomination de la société	<b>Société anonyme publique locale Eau Services Haute Durance</b>
Siège social et adresse administrative	27 route des maison blanches 05100 Briançon
Date de création	01/01/2016
Secteur d'activité/métier	Eau potable / hydroélectricité / grand cycle de l'eau
Objet social	Etude, exploitation et gestion de tout ou partie de service public se rapportant à l'eau
Président(e)	Mr Arnaud MURGIA
Directeur Général	Mme Julie SAHUC
Commissaire aux comptes date de nomination	Mr Hervoan LE FAOU (FCN) 19/12/2019
Nombre de salariés	16
Nombre de collectivités actionnaires	9
Nombre d'administrateurs (représentants des collectivités au conseil d'administration)	16
Représentant(s) de la <b>Ville de Briançon</b>	9 Arnaud MURGIA Jean-Marc CHIAPPONI Christian FERRUS Stéphane SIMOND Christophe OSTI Éric PEYTHIEU Aurélie POYAU Michèle SKRIPNIKOFF Maryse XAUSA
Capital social	219 843,09 € (427 actions)
Capital social détenu par la <b>Ville de Briançon</b>	154 456,50 € (300 actions) Soit 70% du capital social
Chiffre d'affaires	2 521 k€
Chiffre d'affaires apporté par conventions ou contrats avec la <b>Ville de Briançon</b>	2 039 k€ Soit 81% du chiffre d'affaires

## II. Activités de l'Epl

### a. Présentation générale

Conformément aux statuts, la SPL Eau service haute Durance peut intervenir pour toute activité liée au grand cycle de l'eau. Ses missions actuelles sont exclusivement réalisées pour ses actionnaires et sont centrées principalement sur la gestion du service de l'eau potable comprenant principalement :

- la production, la distribution en **eau potable**,
- le renouvellement et réparation de conduites et branchements
- la réalisation de **branchements** neufs (AEP, assainissement, pluvial)
  
- la pose, la gestion et la relève de **compteurs**
  
- la mise en place et l'exploitation de **télégestion** des ouvrages
  
- la mise en place et le suivi de **sectorisation** du réseau pour le suivi des fuites
- la **facturation** de l'eau potable, l'assainissement et les redevances agence de l'eau
- l'**accueil** au public
  
- la mise en place et l'exploitation de **turbines** hydroélectriques

<b>88 km de réseau AEP</b> <b>7 captages</b> <b>2 500 000 m3/an</b>
<b>~15 branchements/an</b>
<b>parc 9700 compteurs radio</b> pose & relève radio 2500 Monetier relève manu 450 Montgenèvre
<b>14 réservoirs, 6 UV</b> <b>3 relevages, 2 surpresseurs</b> +Névache +Puy St André
<b>Briançon</b> +Puy St André
<b>45 000 factures/an</b> <b>16 100 abonnés</b> <b>Accueil 29 h/semaine</b> <b>Agence en ligne</b>
<b>1 microcentrale 95 kW</b> <b>2 picocentrales 5,5 et 10 kW</b>

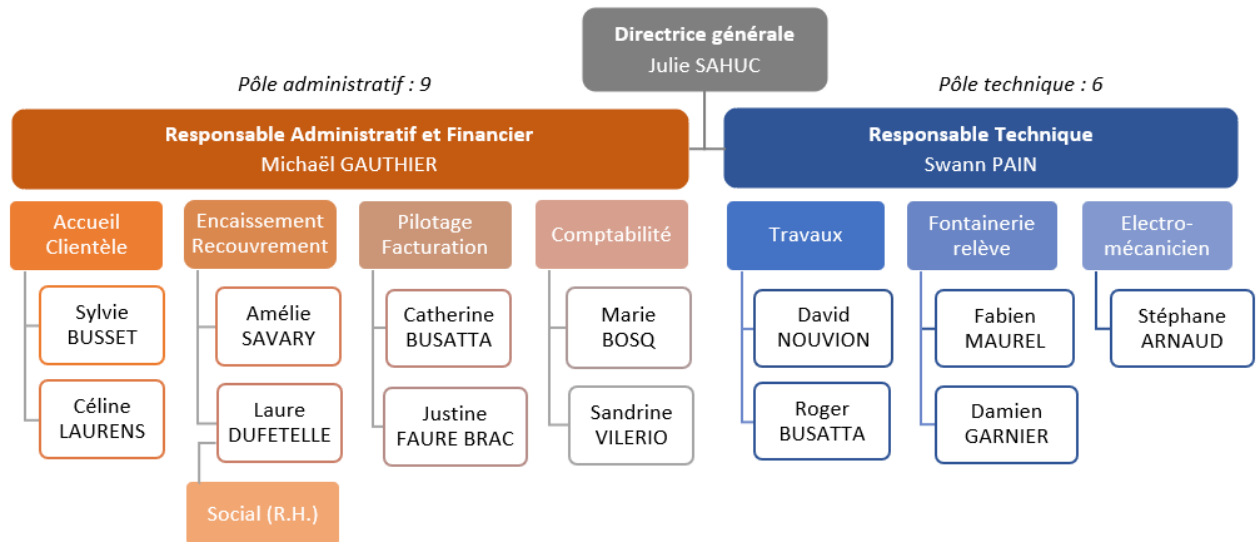
L'activité de la SPL Eau S.H.D. est étendue sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais de la sorte :





- Prestations de services (à minima facturation de l'eau potable), fournitures et travaux
- Contrats concessifs de DSP de gestion de l'eau potable (**Briançon, Villard St Pancrace**)
- Non actionnaires
- Facturation de l'assainissement et de la PFAC

Organisation :



Engins et équipements spéciaux :

- camion PL, minipelle
- camion benne
- cureuse
- contrôle des poteaux incendie

**b. Principales activités et opérations de l'année écoulée**

- Programmé : Renouvellement réseaux d'eau potable de Briançon :
  - o tranche 3 avenue Adrien Daurelle (hôpital)



- o encorbellement sous pont avenue Jean Moulin (devant la SAB)



- Protection du captage Mélézet à **Névache** et création comptage surverse avec sonde US



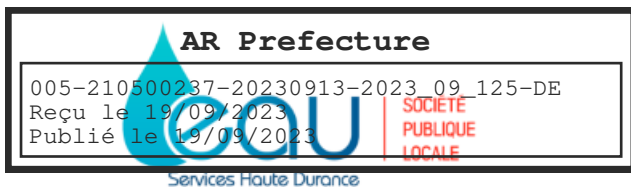
- Avancement de la mise en place d'une sectorisation à **Puy St André** : création de 3 regards
- 40 interventions de **réparation de fuites sur le réseau** de Briançon et Villard St pancrace
- **Sécheresse été 2022** : vigilance accrue et fermeture des fontaines de Briançon et Villard St Pancrace.
- Suite de l'aide à la réalisation des carnets de vannage du Monétier-les-Bains

### **c. Perspectives de développement**

Du fait de l'abandon de la perspective de récupérer l'exploitation de l'assainissement du territoire Briançonnais en 2020, au regard de la situation financière délicate de la SPL « Eau S.H.D. » mise en exergue dès lors, la SPL a, avec la nouvelle gouvernance, mis en place une démarche globale visant à retrouver un équilibre d'exploitation qui est atteint en 2022 :

- > Rationaliser les investissements pour les faire correspondre à l'exploitation raisonnée des contrats de DSP et les prestations signées avec ses actionnaires : acté en 2021, ajusté en 2022
- > Ajuster les équipes et moyens aux objectifs contractuels : finalisé en 2022
- > Sécuriser le risque vis-à-vis de la dette à SUEZ (SEERC) : finalisé en 2022
- > Recapitaliser pour sécuriser le besoin en fond de roulement futur : réalisé à minima en 2021, pour l'instant il n'est pas nécessaire d'aller plus loin
- > Concrétiser un pool bancaire avec notamment la participation de la Banque des Territoires : réalisé en 2022 (5 banques partenaires)

La taille actuelle de la SPL est minimale mais permet un bon fonctionnement des services publics gérés.



La SPL dispose de moyens informatiques, logiciels et administratifs de très bonne qualité (développements importants, sécurisation poussée, gestion abonné pertinente) qui sont déjà bien mutualisés sur le territoire Briançonnais (8 communes sur 13), mais qui pourraient profiter à d'autres actionnaires à venir : Val des prés, Puy St Pierre, la Salle-les Alpes, Saint Chaffrey, Cervières. L'entrée à SPL de ces Communes reste une question essentiellement politique cependant certaines pourraient franchir le pas suivant leur besoin de recours aux services de la SPL.

Il conviendra également de contracter des délégations de service public de l'eau avec les collectivités actionnaires qui permettraient de préparer le transfert de compétence eau à laquelle la SPL est naturellement candidate.

A minima, il s'agit d'étoffer les services aux actionnaires avec de la mise à disposition de main d'œuvre qualifié pour rendre disponible et mutualiser le savoir-faire et la valeur ajoutée de la SPL Eau Services Haute Durance.

### III. Situation financière de l'Epl

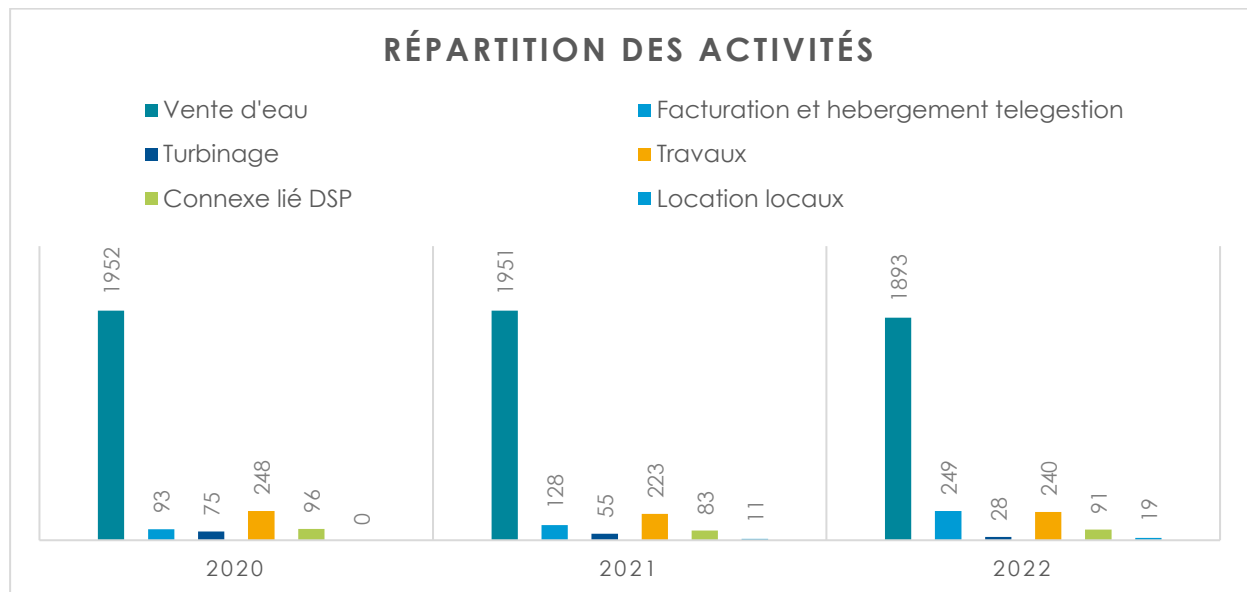
#### a. Bilan financier et économique

En euros €	2020	2021	2022	Tendance 2023
<b>Chiffres d'Affaires</b>	2 386 702	2 368 294	2 520 934	2 700 000
<b>Total produits d'exploitation</b>	2 951 166	2 806 138	2 831 320	3 080 000
<b>Coûts salariaux</b>	1 334 389	1 033 697	979 627	1 000 000
<b>Total charges d'exploitation</b>	3 359 360	2 821 351	2 833 455	2 860 000
<b>Résultat d'exploitation</b>	-408 194	-15 213	-2 135	220 000
<b>Résultat net</b>	<b>-451 779</b>	<b>-80 860</b>	<b>73 819</b>	<b>50 000</b>
<b>Capital social</b>	77 228	219 843	219 843	219 843
<b>Situation nette</b> (capital social + réserve + résultats affectés)	151 699	213 454	287 273	337 000
<b>Capitaux propres</b> (inclus les subventions)	485 249	570 813	1 026 616	
<b>Trésorerie</b> (disponibilités)	314 515	1 027 142	2 403 421	1 300 000
<b>Total du Bilan</b> (actif/passif)	56 452 200	54 927 108	54 693 438	
<b>Endettement financier</b>	4 023 944	3 258 355	7 258 355	6 590 654

Les grandes lignes de la situation financière sont :

- > Un résultat et des emprunts rééquilibrés par rapport aux besoins de financements
- > Un niveau d'emprunt maximal atteint mais qui permet de financer intégralement le restant à charge de 800 k€ des investissements du PPI 202-2024 qui reste ambitieux grâce à l'apport de subventions conséquentes (agence de l'Eau et département).
- > De par les subventions et l'emprunt de 803 k€ laissant peu d'autofinancement à charge de la SPL, malgré des niveaux de remboursement d'emprunt encore très hauts jusqu'à 2024 inclus, la Spl peut reconstituer progressivement de la trésorerie en vue de restituer à la ville de Briançon le solde (690 k€) de son avance en compte courant début 2025.

**b. Chiffre d'affaires par activité**



Ainsi, les 2 contrats concessifs représentent 79% du chiffre d'affaires (avec les prestations connexes).

La contribution des prestations de facturation est du même niveau que les prestations de travaux, avec 10% du chiffre d'affaires chacun.

**c. Prévisions financières pour l'année 2023.**

La société anticipe un résultat positif de 50 000 € essentiellement grâce aux modifications tarifaires de l'eau potable de Briançon actées en février 2023.

La trésorerie très positive de fin 2022 du fait de la sollicitation des prêts 2022 va être bien consommée par les investissements 2023 conséquents (réservoir de Villard st Pancrace). Les investissements 2024 seront beaucoup plus calmes.

## IV. Evolutions statutaires

Il n'y a pas eu d'évolution en 2022.

### a. Modification de l'objet social

*Historique des évolutions de l'objet social :*

#### **2021 : Elargissement de l'activité à toute activité liée à l'eau en sens global.**

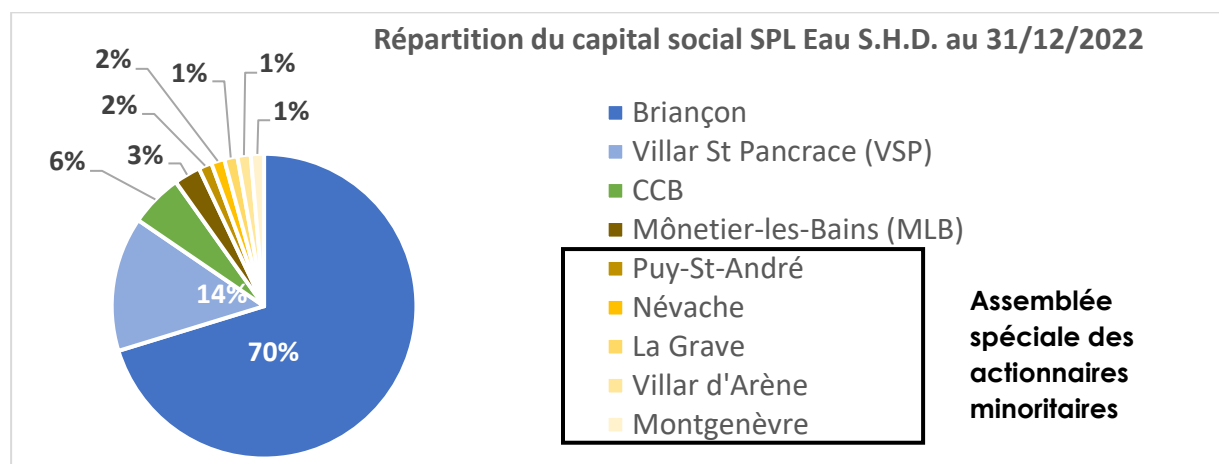
L'eau potable mais aussi l'assainissement collectif, le pluvial, la protection incendie, l'irrigation, la production hydroélectrique etc...

Et ce afin de rétablir la conformité sur certains sujets déjà réalisés par la SPL et à visée de développement potentiel.

### b. Evolution de l'actionariat

*Répartition des actions, des sièges et droits de vote :*

	nombre d'actions détenues	valeur du capital social détenu	Nombre d'administrateur	% représentation en CA
Briançon	300	154 456,50 €	9	56,2%
Villar St Pancrace	61	31 406,16 €	2	12,5%
Communauté de Communes du Briançonnais	24	12 356,52 €	1	6,2%
Le Monétier-les-Bains	12	6 178,26 €	1	6,2%
<b>Assemblée Spéciale</b>	Puy-St-André	6	3 089,13 €	18,9%
	Névache	6	3 089,13 €	
	La Grave	6	3 089,13 €	
	Villar d'Arène	6	3 089,13 €	
	Montgenèvre	6	3 089,13 €	
	<b>427</b>	<b>219 843,09 €</b>	<b>16</b>	<b>100%</b>



Historique des évolutions de l'actionariat sur les 5 dernières années :

	Intervention sur capital	Forme	Valorisation	Capital à fin d'année	Valeur action
2021	<b>Entrée au capital :</b> Villard d'Arène Montgenèvre Briançon	Achat de 6 actions chacun à Briançon	+12 actions	219 843,09 € 427 actions	514,86 €
	<b>Augmentation du capital</b> Briançon Villard St Pancrace C.C.B.	Cession 12 actions Apport en numéraire	-12 actions +142 614,84 € (+150 actions) Sans prime d'émission		
2018	<b>Entrée au capital :</b> La Grave	Apport en numéraire	+ 9 829,05 € (+ 6 actions) Prime émission 46,81€	77 228,25 € 150 actions	514,86 € +46,81€
2017	<b>Entrée au capital :</b> C.C.B. Névache <b>Revalorisation du capital</b> Briançon Villard St Pancrace Le Monêtier-les-Bains Puy Saint André	Apport en numéraire 2 apports en numéraire consécutifs	+ 16 339,20 € (+24 actions) Prime émission 42,55€ +14 060,00 € (+ 20 actions) Prime émission 55,50€	67 399,20 € 144 actions	468,05 € +42,55 € +55,50 €
2016	Briançon Villard St Pancrace Le Monêtier-les-Bains Puy Saint André	<b>Constitution</b>		37 000 € 100 actions	370,00 €

C.C.B. = Communauté de Communes du Briançonnais

Conformément aux statuts, l'entrée de toute nouvelle Commune au capital social nécessite un minimum de prise de 6 actions.

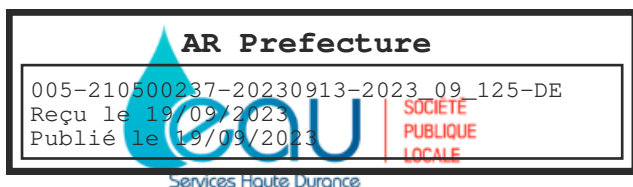
**c. Autres modifications statutaires**

**2022 :** Prise en compte de la demande de la Préfecture des Hautes Alpes de **détailler la répartition du capital social et des sièges administrateurs**, ainsi retranscrite dans l'article 8 et 17.

Historique des autres modifications statutaires :

**2021 :** **simplifications et remise en conformité administrative** par rapport au Code du commerce.





Notamment :

**Suppression de catégories d'actionnaires** « fondateurs de la SPL » qui relevait d'avantages particuliers et de catégories d'actionnaires selon le nombre d'habitants de la collectivité qui définissaient le nombre d'administrateur.

**Mise en place d'une Assemblée Spéciale** des actionnaires minoritaires. Car avec 16 administrateurs déjà existants et l'entrée minimum 2 nouvelles collectivités actionnaires attendues en cours de 2021, la représentativité d'1 siège minimum par collectivité ne pouvait être tenue tout en respectant le quota maximum de 18 administrateurs.

**Mise en place de sièges de censeurs** pouvant participer aux organes délibérants avec avis consultatif, permettant ainsi la participation des actionnaires de l'Assemblée Spéciale n'ayant pas de siège d'administrateur.

**Suppression de la mention de répartition des actions** pour permettre plus de souplesse de la procédure en cas de cessions d'actions qui par ailleurs nécessite à minima l'approbation du CA en cas d'entrée de nouvel actionnaire au capital social.

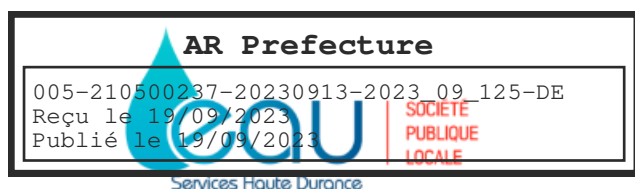
**Suppression du Comité d'Orientation Stratégique** en cohérence avec la pratique de la SPL. Le Conseil d'Administration organise les modalités du contrôle analogue avec la présence de l'ensemble des collectivités actionnaires.

**Création d'un Comité Consultatif des Usagers et Partenaires** plus adapté aux échanges suivant les besoins de communication externes et en souplesse d'organisation. Un comité des usagers était déjà prévu dans les statuts qui est réadapté ainsi.

**2017** : corrections d'**erreurs de rédaction diverses et précisions** parmi lesquelles :

création article 14 Procédure entrée d'un nouvel actionnaire

création article 10.1 possibilité de délégation au Conseil d'administration pendant 24 mois de l'augmentation du nombre d'action dans une limite de 30 actions



## V. Relations contractuelles et financières entre la Spl et la collectivité

### a. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire

#### Avec **Briançon** :

- Contrat concessif lié à l'exercice du service public de l'eau potable signé en décembre 2015
- Contrat concessif lié à la construction et l'exploitation de la microcentrale de l'Addoux, signé en mars 2017
- Convention de groupement de commande pour les travaux de renouvellement des réseaux de la rue Bacchu Ber et rues adjacentes (St Roch), signée en juillet 2022

#### Et à titre d'information :

#### Avec **Villard St Pancrace** :

- Contrat concessif d'exploitation du service public de l'eau potable, signé en mars 2019

#### Avec **Le Monétier les bains** :

- Convention de prestation d'assistance à la relève, facturation et encaissement des abonnés du service de l'eau valable à partir du 8 juin 2016 (après pose des compteurs par la SPL Eau S.H.D.), signée en mars 2018
- BPU annuel de fourniture d'équipements liés au service de l'eau (fontainerie et compteurs)

#### Avec **Névache** :

- Convention de prestation de facturation et d'encaissement des abonnés du service de l'eau, signée en décembre 2017
- Convention de fourniture de pièces de fontainerie, compteurs d'eau et prestation de réparation entretien du réseau d'eau, signée en juillet 2019

#### Avec **la Grave** :

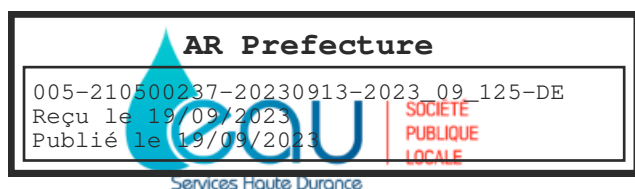
- Convention de prestation de relève, facturation et d'encaissement des abonnés du service de l'eau, signée en avril 2019 (pas de relève actuellement, pas de compteurs)

#### Avec **Puy St André** :

- Convention de prestation de facturation et d'encaissement des abonnés du service de l'eau, signée en juin 2021
- Convention de sous-traitance de prestations de maîtrise d'œuvre, travaux et interventions pour l'entretien, la rénovation et le développement du service de l'eau, signé en août 2021
- Convention de prestation de nettoyage des réservoirs d'eau potable, signée en juin 2022

#### Avec **Montgenèvre** :

- Convention de prestation de facturation et d'encaissement des abonnés du service de l'eau, signée en janvier 2022
- Prestation récurrente de relève annuelle des compteurs d'eau (manuelle), sur devis, depuis octobre 2021



Avec **Villar d'Arène** :

- Convention de facturation et d'encaissement des abonnés du service de l'eau potable de la commune de Villar d'Arène, signée en janvier 2022

Avec la **Communauté de Communes du Briançonnais (CCB)** :

- Convention de facturation et d'encaissement des abonnés du service de l'assainissement en application de l'avenant n°2 du contrat de DSP de l'assainissement établi entre la CCB et SUEZ Eau France (ex SEERC), signée en juillet 2021
- Convention de mise à disposition de locaux auprès de la CCB, signée en juin 2021
- Prestation récurrente de facturation de la PFAC pour le compte de la CCB, sur devis, depuis août 2021

### **b. Garanties d'emprunts de la collectivité**

La collectivité a accordé à la SPL : **0 €**

Apportées par Briançon :

- Garantie d'emprunt de **1 800 000 €** sur prêt de 3 600 000 € sur 25 ans à la Banque des Territoires, Juin 2022
- Garantie d'emprunt de **401 766 €** sur prêt de 803 532 € M€ sur 25 ans à la Banque des Territoires, Juin 2022

Apportées par la **CCB** :

- Contre-garantie de **900 000 €** sur caution bancaire La Banque Postale de 1 800 000 € sur emprunt Banque des Territoires, Juillet 2022
- Contre-garantie de **200 883 €** sur caution bancaire La Banque Postale de 401 766 € sur emprunt Banque des Territoires, Juillet 2022

### **c. Avances en compte courant de la collectivité**

Avec Briançon :

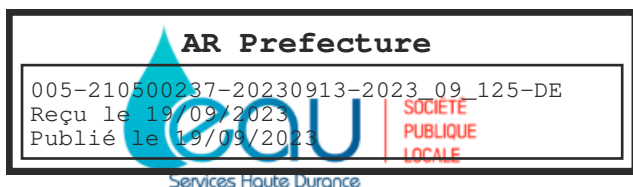
- **800 000 €** d'avance en compte-courant accordée en décembre 2020 versée en janvier 2021, prolongée avec échéance en janvier 2025

### **d. Aides**

Aucune aide n'a été octroyée au titre du développement économique ou tout autre concours financiers.

### **e. Le cas échéant : dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité**

Conformément aux statuts, aucun dividende n'est distribué aux actionnaires.



## VI. Contrôles et gestion des risques

### a. Principaux risques et incertitudes

#### - Le risque d'exploitation

Le risque d'exploitation comprend l'ensemble des incidents liés au fonctionnement, à l'entretien, et au renouvellement des biens du service. Le risque lié à l'exploitation peut comprendre les dommages matériels abonnés ou risques professionnels auxquels peuvent être exposés les agents intervenant sur les réseaux et les ouvrages d'eau potable.

Au cours de l'année 2022, aucun dommage matériel aux abonnés a été constaté.

A savoir, ces risques sont pris en compte par l'assurance de la SPL « Eau S.H.D. ».

Pour réduire ce risque la SPL « Eau S.H.D. » renouvelle chaque année plusieurs mètres de canalisations et plusieurs compteurs d'eau. Les risques professionnels sont inscrits au DUERP et font l'objet de mesure pour réduire ou limiter les risques professionnels.

#### - Le risque sanitaire

Le risque sanitaire comprend l'ensemble des incidents et perturbations chimiques, bactériologiques ou sanitaires susceptibles d'affecter le réseau de distribution d'eau potable. Ce risque survient en cas de violents orages, de rupture de canalisation de distribution d'eau en amont de la ville, ou de présence d'animaux à proximité des captages.

La gestion du réseau et des sources en fonction de la turbidité (pour l'Addoux qui est sensible), ainsi que l'entretien de la désinfection en place et les procédures de désinfection après travaux permet de maîtriser globalement ce risque.

En octobre 2022, une fuite importante a obligé de couper la ressource de Chabas de son renfort en eau provenant du centre-ville de Briançon. Cela a impliqué d'alimenter Les Eaux Vives en direct avec une eau non désinfectée en provenance de Chabas, sous surveillance renforcée des contrôles ARS et prévenance des intéressés.

#### - Le risque financier

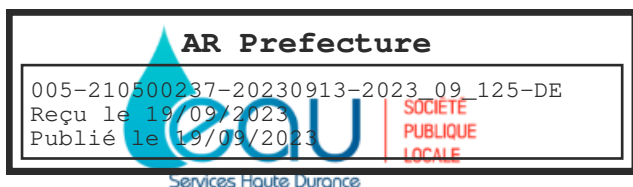
Le risque financier comprend l'ensemble des opérations financières, économiques susceptibles d'avoir une incidence financière et d'entraîner une perte d'argent pour la société. Le risque financier augmente principalement dans le cadre des grands chantiers et des gros investissements. Le risque peut provenir de coûts supplémentaires ou de difficultés techniques entraînant une évolution du chantier ou une augmentation des investissements.

Déséquilibre de l'exploitation du contrat DSP de Briançon.

Depuis 2020 la SPL « Eau S.H.D. » a entamé les démarches de réduction de charges devenues trop importantes, notamment en procédant à un licenciement économique en 2020. Dans la suite de 2021, avec 2 personnes en moins en sus, 2022 a été une année de fonctionnement avec l'effectif au plus réduit (16 personnes) pour correspondre aux besoins contractuels.

Le PPI initial du contrat concession de Briançon prévoyait 23 M€ d'investissement en déconnexion totale avec la réalité économique du contrat sur 20 ans. Ce montant a été revu à la baisse à 13 M€ avec l'avenant n°1 en 2021.

Depuis 2016, 10,6 M€ ont été investis par la SPL dont 8 M€ pour le contrat concession de Briançon. Les 10,1 M€ d'emprunts réalisés à fin 2022 tendent au maximum supportable pour rester à l'équilibre. Les investissements à partir de 2025 devront être réalisés par autofinancement.



Restant à charge sur investissement concessif de Villard St Pancrace engagé trop important

Comme prévu et voté en Conseil d'administration du 01/12/2022, l'investissement prévu pour Villard Sant Pancrace de renouvellement du réservoir de Sagne-Brochet, élément essentiel du PPI du contrat concessif, engage la SPL dans un investissement important estimé à 782 k€ sans l'assurance de l'obtention de 200 k€ de subventions dérogatoires demandées au Département. Pour autant, c'est le bon moment de réaliser cet investissement pour bénéficier des subventions de 143 k€ liées à son inscription au contrat ZRR avec l'Agence de l'Eau qui oblige à une réalisation d'ici fin 2023.

Non remboursement des prêts au maximum de la capacité d'emprunt de la société  
Au vu de l'importance des prêts contractés antérieurs à 2022 et en cours de 2022, le risque financier est le non remboursement des prêts contractés. Pour y pallier partiellement, des garanties sur les nouveaux prêts à hauteur de 4,4 M€ ont été apportées à 100% d'une part par la ville de Briançon à 50% et une caution bancaire à 50%, elle-même contre-garantie par la CCB à 50% et également 250k€ de nantissement.

Le même risque est présent pour le remboursement de l'avance en compte-courant apportée par Briançon qui reste de 691 k€ si Briançon décide de ne pas transformer cette avance en capital social d'ici janvier 2025.

La conjoncture économique d'inflation actuelle  
Celle-ci a généré et peut générer encore une augmentation des taux d'intérêts des nouveaux prêts 2022 pour 4,4 M€ indexés sur le livret A avec impact significatif sur le compte de résultat.

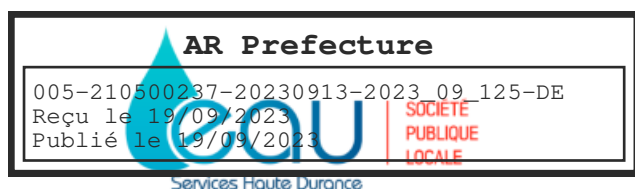
#### - **Le risque juridique**

Le risque juridique comprend l'ensemble des situations litigieuses résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise dans le cadre de ses missions. Le risque judiciaire augmente principalement avec l'obtention de nouveau contrat de délégation de service public qui entraîne un transfert de la responsabilité vers la SPL « Eau S.H.D. ». Le risque juridique peut être réduit en période précontentieuse par intervention de conseil juridiques ou avocats ou par l'intervention des experts mandatés par l'assurance de la SPL « Eau S.H.D. ».

Dans le cas où la SPL « Eau S.H.D. » venait à perdre un procès incluant un abonné et devrait indemniser la partie adverse, l'assurance la SPL « Eau S.H.D. » prendrait intégralement en charge le coût de l'indemnisation à la franchise près.

Un risque juridique concerne la non couverture d'assurance telle que prévue au contrat concessif de DSP de Villard Saint Pancrace. Une consultation de l'assureur actuel a été réalisé en juin 2022 mais est restée sans retour malgré plusieurs relances. Ce point fait l'objet d'une consultation plus ouverte en 2023.

Dans le cadre de nos conventions de prestation de facturation et encaissement pour le compte des communes et Suez/CCB, les nouvelles conventions nécessitent de faire évoluer le programme de transfert de créances. L'évolution n'est toujours pas finalisée et empêche de procéder au transfert effectif de ces créances. De ce fait, les Communes et Suez ne peuvent procéder à un recouvrement contentieux de ces créances passé le délai contractuel indiqué de transfert.



## **b. Contrôles externes**

**2022 : Chambre régionale des comptes.** Recueil des données et informations (été). En attente du rapport provisoire.

**2022 : URSSAF.** Années 2019 à 2021. Léger redressement de 6 k€ dû à une irrégularité de calcul sur chômage partiel pendant le COVID en 2020. Une observation a été émise sur le besoin de justification de chaque trajet du véhicule Yéti attribué à la direction en véhicule de service ou de le basculer en véhicule de fonction.

Le véhicule a été attribué en véhicule de fonction à la Directrice le 26 juin 2023 par Conseil d'Administration.

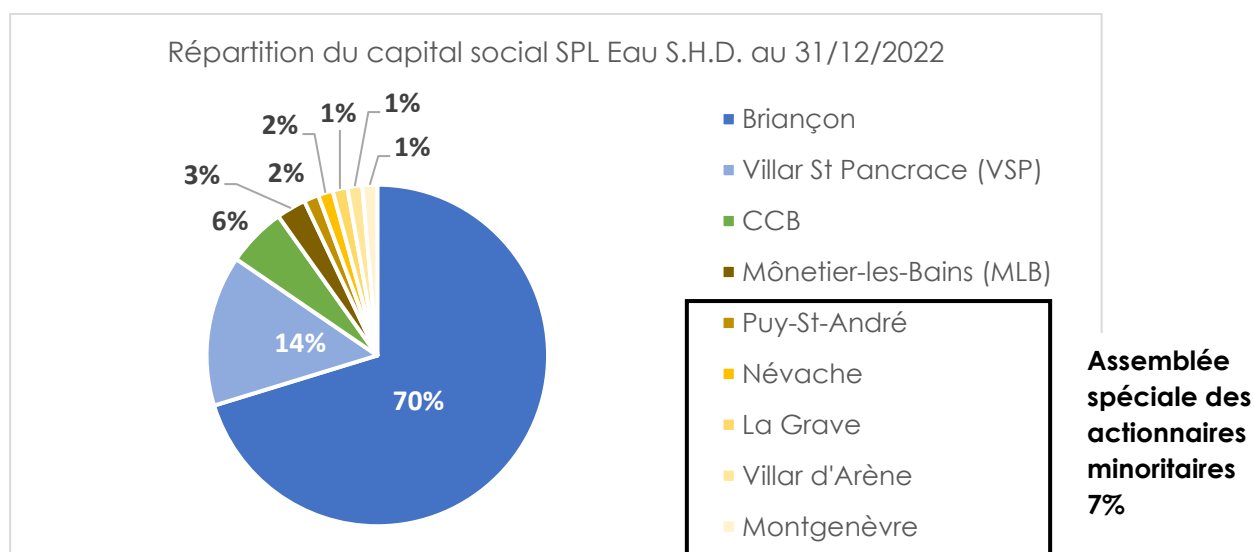
**2022 : Agence de l'Eau. Prélèvement ressource en eau** de 2019 à 2021. Audit réalisé pour acter une action suite à l'enquête de police engendrée par le signalement au procureur de la République d'erreurs sur les déclarations antérieures à 2020 par le Président du CA de la SPL « Eau S.H.D. ». Le rattrapage principalement lié à 2019 payé en 2022 constitue 29 k€ de charges exceptionnelles sur l'exercice.

**2020 : Agence de l'Eau. Audit des redevances pollution et modernisation** de 2017 à 2019 par le Cabinet DELOITTE mandaté.

## VII. Bilan de la gouvernance de l'Epl

### a. Actionnariat

Au 31/12/2022		nombre d'actions détenues	valeur du capital social détenu	Nombre d'administrateur	% représentation en CA
	Briançon	300	154 456,50 €	9	56,2%
	Villar St Pancrace	61	31 406,16 €	2	12,5%
	Communauté de Communes du Briançonnais	24	12 356,52 €	1	6,2%
	Le Monétier-les-Bains	12	6 178,26 €	1	6,2%
Assemblée Spéciale	Puy-St-André	6	3 089,13 €	1	18,9%
	Névache	6	3 089,13 €	1	
	La Grave	6	3 089,13 €	0	
	Villar d'Arène	6	3 089,13 €	0	
	Montgenèvre	6	3 089,13 €	1	
		427	219 843,09 €	16	100%



## b. Les dirigeants

### Les 16 administrateurs

Collectivité	Représentants au Conseil	Date de nomination
Briançon	Arnaud MURGIA	26 août 2020
	Jean-Marc CHIAPPONI	26 août 2020
	Christian FERRUS	26 août 2020
	<i>Christian JULLIEN</i> <b>Stéphane SIMOND</b>	26 août 2020 (sortant) <b>9 novembre 2022</b>
	Christophe OSTI	26 août 2020
	Éric PEYTHIEU	26 août 2020
	Aurélie POYAU	26 août 2020
	Michèle SKRIPNIKOFF	26 août 2020
	Maryse XAUSA	19 mai 2021
Villard Saint Pancrace	Sébastien FINE	26 août 2020
	Nicolas COULOM	26 août 2020
Communauté de Communes du Briançonnais	<i>Corinne CHANFRAY</i> <b>Jean-Franck VIOUJAS</b>	26 août 2020 (Sortante) <b>14 juin 2022</b>
Le Monétier-les-Bains	Alexandre GOUEL	26 août 2020
Montgenèvre	Guy HERMITTE	20 décembre 2021
Névache	Roger BLANC	26 août 2020
Puy Saint André	Estelle ARNAUD	26 août 2020

### Les 5 représentants à l'assemblée spéciale

Collectivité	Représentants à l'AS	Date de nomination
La Grave	<i>Roland JACOB</i> <b>Philippe SIONNET</b>	20 décembre 2021 (Sortant) <b>4 juillet 2022</b>
Montgenèvre	Guy HERMITTE	20 décembre 2021
Névache	Roger BLANC	20 décembre 2021
Puy Saint André	Estelle ARNAUD	20 décembre 2021
Villar d'Arène	Olivier FONS	20 décembre 2021

### Les 2 censeurs au conseil d'administration

Collectivité	Censeurs au CA	Date de nomination
La Grave	<i>Roland JACOB</i> <b>Philippe SIONNET</b>	20 décembre 2021 (Sortant) <b>4 juillet 2022</b>
Villar d'Arène	Olivier FONS	20 décembre 2021



### Les 9 représentants à l'assemblée générale

Collectivité	Représentants à l'AG	Date de nomination
Briançon	Arnaud MURGIA (maire)	
Villard Saint Pancrace	Sébastien FINE (maire)	
Communauté de Communes du Briançonnais	Corinne CHANFRAY <b>Jean-Franck VIOUJAS</b>	Sortante CC 14 juin 2022
Le Monétier-les-Bains	Alexandre GOUEL	
La Grave	Jean-Pierre PIC (maire)	
Montgenèvre	Guy HERMITTE (maire) Suppléant Vincent VOIRON	CM 18 mai 2022
Névache	Roger BLANC	
Puy Saint André	Estelle ARNAUD (maire)	
Villar d'Arène	Olivier FONS (maire)	

### Organisation de la gouvernance

Le président du conseil d'administration, M Arnaud MURGIA a été désigné par délibération du conseil d'administration du 26/08/2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le vice-président du Conseil d'Administration, M Jean-Marc CHIAPPONI, a été désigné par délibération du conseil d'administration du 29/10/2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

La directrice générale, Mme Julie SAHUC a été désignée par délibération du conseil d'administration du 11/01/2021.

#### **c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux**

Conformément aux statuts :

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération.

Dans la mesure où le président est représentant d'une collectivité territoriale il ne pourra percevoir aucune rémunération ou avantages particuliers.

La rémunération de la Directrice générale est fixée par le Conseil d'Administration du 11/01/2021.

#### **d. Bilan de la gouvernance**

##### Réunions du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale :

En 2022, il y a eu 3 réunions décomposées de la sorte :

Organe délibérant	Date	Délibérations / résolutions
Conseil d'administration	31 mai 2022	- Proposition affectation résultat et convocation AGO - Modification souscription nouveaux emprunts - Plans de réduction des fuites Briançon et Villard St Pancrace - Montant chèque solidarité Briançon et villard St Pancrace 2021 et 2022
Assemblée générale - Ordinaire - Exceptionnelle	8 juillet 2022	- Approbation comptes 2021 - Modification des statuts (précision répartition sièges et capital) - Régularisation sur augmentation de capital 2021
Conseil d'administration	1 décembre 2022	- Nouveaux représentants de 3 collectivités - Modification PPI 2022-2024 - Création commission d'attribution des offres (CAO) - Précisions sur le comité des usagers et partenaires

L'assemblée spéciale (A.S.) s'est réunie préalablement à chaque conseil d'administration.

### Participation des représentants

Présence aux conseils d'administration et assemblée spéciales :

Collectivité	Administrateur ou Représentant à l'A.S.	Présence	Pouvoir	Contribution globale par représentant	Contribution globale par collectivité
Briançon	Arnaud MURGIA	2		100%	47%
	Jean-Marc CHIAPPONI	1	1	100%	
	Christian FERRUS	1	1	100%	
	Christian JULLIEN	2		100%	
	<i>Stéphane SIMOND</i>	<i>1/1</i>			
	Christophe OSTI	1	1	100%	
	Éric PEYTHIEU	2	0	100%	
	Aurélien POYAU	1	0	<b>50%</b>	
	Michèle SKRIPNIKOFF	1	1	100%	
	Maryse XAUSA	2		100%	
Villard St Pancrace	Nicolas COULOM	1	1	100%	11%
	Sébastien FINE	2			
Com. de Communes du Briançonnais	Corinne CHANFRAY	0	0	<b>0%</b>	<b>0%</b>
	<i>Jean-Franck VIOUJAS</i>	<i>1/1</i>			
Le Monétier-les-Bains	Alexandre GOUEL	1	0	<b>50%</b>	3%
La Grave	Roland JACOB	0	0	<b>0%</b>	<b>0%</b>
	<i>Philippe SIONNET</i>	<i>1/1</i>			
Montgenèvre	Guy HERMITTE	1	1	100%	6%
Névache	Roger BLANC	1	1	100%	6%
Puy Saint André	Estelle ARNAUD	2		100%	6%
Villar d'Arène	Olivier FONS	2		100%	6%

	Présence	Pouvoir	Contribution globale par représentant	Contribution globale par collectivité
<b>TOTAL contributions</b>	23/36 Soit 64%	7/36 Soit 19%	30/36 <b>Soit 83%</b>	83%

Les mouvements de représentants de la Communauté de Communes et de La Grave ont pour but de permettre d'assurer plus de représentation de ces collectivités.

*Présence aux assemblées générales :*

Collectivité	Nb représentation* à l'AG
Briançon	1/1
Villard Saint Pancrace	1/1
Communauté de Communes du Briançonnais	<b>0/1</b>
Le Monêtier-les-Bains	1/1
La Grave	1/1
Montgenèvre	1/1
Névache	1/1
Puy Saint André	1/1
Villar d'Arène	1/1
Total contribution actionnaires	8/9 <b>Soit 89%</b>

*\*inclus pouvoir donné et vote par correspondance*

### **e. Synthèse des positions des représentants**

Les décisions stratégiques ayant entraîné un impact important pour l'Epl, son projet ou la collectivité au cours de l'année écoulée sont :

- La validation du PPI
- La validation des emprunts 2022

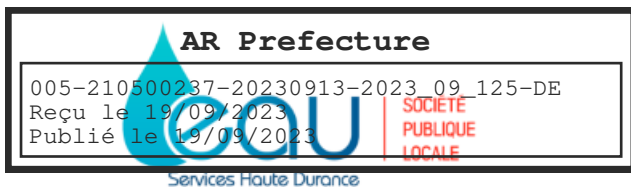
Les représentants de la collectivité ont pris une position favorable au conseil d'administration sur toutes les décisions.

Hormis les représentants suivants qui se sont abstenus sur les points suivants :

Briançon :

Aurélie POYAU : abstention Délibération n°2 du CA du 31/05/2022 approbation des comptes 2021

Christian FERRUS : étant partie prenante, abstention Délibération n°4 du CA du 01/12/2022 désignation des membres CAO



#### f. Contrôle analogue

Les **conseils d'administrations** impliquent les administrateurs dans la stratégie de la SPL au travers de délibérations portant notamment sur les investissements et le plan de financement. De même une présentation (ppt) étayée est remise à chacun est faite du bilan de l'année écoulée lors de l'approbation des comptes.

L'activité 2021 ayant été assez chargée, 2022 a été moins prolifique en nombre de réunion d'organes de la SPL mais néanmoins tout aussi soutenue en contact avec les administrateurs et collectivités actionnaires. Il a été privilégié l'efficacité des échanges plutôt que la fréquence, ce que traduit la très forte participation des administrateurs aux réunions.

- Un **avenant à la DSP de gestion de l'eau potable de Briançon** a été réalisé en 2022 (nu avenant avait été réalisé en 2021 également)

Au titre du suivi des contrats concessifs, sont réalisées :

- des **réunions bimensuelles avec la ville Briançon** (actionnaire principal à 70% de capital détenu et apportant 80% du chiffre d'affaire et 95% des actifs de la SPL) :

Réalisées à minima avec la participation de M DORDOR Directeur général adjoint (qui a assuré la Direction générale de la SPL fin 2020), auxquelles viennent ponctuellement se greffer ou se programmer la participation du maire de Briançon et Président de la Communauté de Communes du Briançonnais et de la SPL Mr MURGIA, la Directrice générale des services de Briançon et de la Communauté de Commune Mme CHEVALIER, d'autres élus ou administrateurs de la SPL pour la ville.

Elles font l'objet de comptes-rendus réguliers sous format divers (mail, note, suivi excel..) pour évoquer les sujets touchant l'économie du contrat, les investissements et priorités, l'exploitation, la synergie avec les services techniques et la communication auprès du public, le fonctionnement de la SPL et ses besoins y compris administratifs, les points notables touchant l'équilibre global de la SPL à retranscrire au conseil d'administration ou nécessitant des actions de la ville.

- des **réunions mensuelles avec la commune de Villard St Pancrace** (2<sup>e</sup> actionnaire principal avec 14% du capital détenu et apportant 5% du chiffre d'affaire et 16% des actifs de la SPL) :

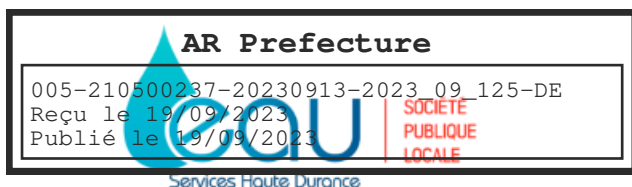
Réalisées à minima avec M Sébastien FINE maire de Villard St Pancrace (et ancien vice-président de la SPL) et la participation ponctuelle quand possible de M Nicolas COULOM administrateur ainsi que ponctuellement la participation d'élus autres ou de responsables de services techniques de la commune. Ces réunions font l'objet de comptes-rendus sous format divers également.

La stratégie d'investissement y est abordée.

- Une **CCSPL avec la ville de Briançon** à laquelle la directrice Mme SAHUC expose le bilan annuel de la gestion des contrats de DSP, réalisée le 28 juin 2022

NB : une CCSPL avec la commune de Villard St Pancrace, pourtant non obligatoire, a été réalisée le 13 décembre 2021 portant sur l'année 2021 avec la présence de l'association Eau Secours Briançonnais, pour permettre la transparence du fonctionnement de la Spl avec la nouvelle direction.

En dehors des suivis contractuels :



- **2 Commission d'Appel d'Offre (CAO)** se sont réunies suivant les dispositions délibérées au CA du 31/05/2022

Pour décider de l'attribution de marchés de travaux supérieurs à 200 k€ concernant des investissements concessifs, l'un pour Briançon et l'autre pour Villard st Pancrace.

- Des rencontres annuelles avec les autres actionnaires :

Pour échanges sur des thématiques techniques ou des besoins particuliers et permettant d'aborder et d'expliciter le fonctionnement de la SPL ESHD. L'occasion de rencontrer les maires et les services techniques afin de clarifier la situation de la SPL et la stratégie de celle-ci.

- Des **sollicitations des administrateurs** diverses :

Par téléphone ou par rencontre, au gré des besoins d'assistance ou des prestations de la SPL pour les collectivités actionnaires, principalement de Névache et Puy St André.

- Une **relation privilégiée avec la Communauté de Commune du Briançonnais (CCB)** (3<sup>e</sup> actionnaire principal avec 6% du capital et 8% du chiffre d'affaires)

Facilitée par l'hébergement de personnels de la CCB (compétence assainissement) dans les locaux de la SPL sur des thématiques ou analogies avec celle de l'eau potable et sa gestion, des échanges réguliers sont réalisés au besoin sur l'interaction avec la prestation de facturation de l'assainissement pour Suez en tant que délégataire de la CCB incluant la facturation de la surtaxe CCB, la prestation de facturation de la PFAC réalisée pour la CCB.

2 réunions planifiées ont fait l'objet de comptes-rendus sur des thématiques stratégiques quant à la prestation de facturation de l'assainissement et la surtaxe CCB ayant potentiellement un impact important sur l'équilibre de la SPL, et sur la contre-garantie apporté par la CCB à la caution bancaire des emprunts de 2022. L'issue de ces discussions et décisions a été porté à connaissance des administrateurs au travers des échanges lors des conseils d'administration.